



La réforme des retraites : **un projet de régression sociale !** **NON au système universel par points**

Les préconisations du rapport DELEVOYE, commandé par le gouvernement, actent la fin de **notre système de retraite actuel**. Tout est fait pour organiser le débat sur l'équité entre les salariés, donc partager la pénurie et occulter le débat central d'une autre répartition des richesses.

Les retraites, comme la Sécurité Sociale, sont principalement financées par **les cotisations sociales** : richesses créées par les travailleurs qui leur sont redistribuées et qui échappent au capital.

Cet état de fait, le patronat ne l'a jamais accepté et a toujours trouvé des gouvernements complices pour s'attaquer à ce système pour récupérer le Fonds de réserve des Retraites (35 milliards) et les caisses de l'ARRCO et de l'AGIRC qui garantissent aujourd'hui les pensions de demain.

Pour satisfaire les exigences du Medef, Macron, au travers de son projet des retraites, veut en finir avec **le système** de protection collective solidaire, universelle et égalitaire. Avec le système universel par points, c'est le retour aux assurances sociales des années 1930.

Dans cet objectif, par de nombreuses réformes (quelques exemples : 1987, réforme Balladur en 1993, réforme Fillon en 2003, réforme Woerth en 2010, réforme Hollande en 2013), **gouvernement et patronat n'ont eu de cesse d'affaiblir nos retraites du public comme du privé :**

- montant des pensions déconnecté des salaires,
- la durée de cotisation passée de 37,5 ans à 40 ans, puis 42 et 43 ans, à laquelle s'ajoute le recul de l'âge de départ de 60 à 62 ans,
- le calcul des retraites sur les 25 dernières années au lieu des 10 meilleures pour le privé et sur les 6 derniers mois dans le public...,
- l'introduction de la décote...,
- la fin des départs anticipés pour les carrières longues...

Malgré ces nombreuses attaques, grâce à notre système par répartition basé sur les cotisations, les retraités français bénéficient encore d'un taux de remplacement de 74 % contre 63 % pour les autres pays de l'OCDE (ex : avec un système par points, les pensions des suédois ne représentent que 53 % des salaires).

10 raisons de se mobiliser contre

1. Baisse des pensions de 30 %

Avec ce système, la totalité de la carrière compte, avec ses aléas (précarité, temps partiel subi, salaires faibles, etc...). Pour calculer la retraite du privé, on prenait les 25 meilleures années (10 meilleures avant 1993) demain on prendra aussi les 18 plus mauvaises.

Pour les fonctionnaires : le montant de la pension sera calculé sur l'ensemble de la carrière et plus sur les 6 derniers mois.

3. Un nouveau recul de l'âge de la retraite à 64 ans

Et on nous annonce déjà que cet âge, baptisé "âge pivot", sera susceptible de reculer encore et sera la variable de compensation pour ajuster financièrement le futur régime.

Dans ce système, il est aisé de comprendre que l'âge de départ devient aléatoire et dépendra surtout du niveau de la future pension. Autant dire que la majorité des futurs retraités, à condition de le pouvoir, devront continuer à travailler le plus longtemps possible afin d'améliorer leur pension, les autres se contenteront, même après plus de 40 ans de dur labeur, du minimum vital.

2. Un système par points au service de la finance au détriment des retraités

Le niveau des pensions ne serait plus garanti puisque dépendant de la valeur du point...

Le système de retraite par points est un système qui met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Durant toute votre carrière vous accumulez des points qui, multipliés à la valeur du point au moment du départ, se transforment en pension. Cette valeur du point peut changer chaque année en fonction de la conjoncture économique et démographique. En clair, si vous partez une année de récession économique ou d'explosion des départs à la retraite, votre point baissera et votre pension idem.

Le niveau des pensions sera aussi dépendant de l'espérance de vie du salarié ! Le système actuel, lui, garantit un niveau de pension au moment du départ en retraite.

Les pensions ne seront plus le reflet de vos salaires. C'est ainsi que, sans exception, tous les pays qui ont adopté un système par points (Allemagne, Suède...) ont vu le montant des retraites baisser de façon drastique en peu de temps. Mettre en place un système de retraite à points, c'est le moyen trouvé par le gouvernement et ses alliés de la finance, pour que ceux qui le peuvent soient conduits à se constituer une retraite par capitalisation pour s'assurer un complément indispensable, dynamisant ainsi le marché de l'épargne retraite individuelle ou collective, satisfaisant le Medef et son secteur bancaire et assurantiel.

4. La capitalisation contre la répartition

Le système par capitalisation est un "pari" individuel très risqué qui n'apporte aucune garantie quant à la restitution du capital épargné. Les risques de faillite (crash en 1987, crise en 1993, crise des subprimes en 2007/2008) sont intégralement supportés par les épargnants. À l'inverse, un système par répartition ne peut pas faire faillite. Les pensions sont financées par les cotisations sur salaire ce qui exclue toute cessation de paiement. Tant qu'il y a des salaires il y a les retraites (les salaires représentent plus de 60% du PIB).

le système universel par points

5. La fin des régimes spéciaux et des départs anticipés pour pénibilité

C'est la fin du régime de la Fonction Publique et par là même du statut des fonctionnaires. Ces régimes résultent de l'histoire et ils produisent finalement des niveaux comparables de pensions à niveau de qualification équivalente. La stratégie de campagne de DELEVOYE : mettre en avant la suppression des régimes spéciaux pour démontrer qu'enfin les salariés seront "traités" à la même enseigne et qu'il sera mis fin à ces "affreux" privilèges. Cet alignement des droits se fait vers le bas, tellement vers le bas que les salariés du privé (déjà mal lotis en matière de retraite) y perdront aussi. Ce régime par points rend évidemment caducs tous les accords d'entreprise ou de branche qui permettaient de partir en pré-retraite souvent en lien avec la pénibilité du travail puisqu'ils étaient adossés au système actuel qui disparaît.

6. Objectif de la réforme :

Nous ramener avant 1945 où chacun devait trouver par lui-même les moyens de survivre et notamment par le biais des solidarités. La réforme Macron c'est mettre en place une "règle d'or" avec blocage des ressources : en limitant à 14 % du PIB la part des retraites (alors que le nombre de retraités va augmenter de 30 % d'ici 2050) et "équilibrer" un système en fonction des moyens et non des besoins et des droits, c'est le retour programmé à la pauvreté, à la précarité des personnes âgées.

7. suppression des pensions de reversion

La pension de reversion serait supprimée, remplacée par une aide aux retraités très pauvres.

8. Double peine pour les femmes, les malades, les invalides ou les privés d'emploi

Le salarié cotisera toute sa carrière avec un impact direct sur cette dernière des périodes de maternité, maladie, invalidité ou chômage. Pour pouvoir bénéficier d'un point pour maladie, invalidité...il faudra répondre à de très nombreux critères (arrêt de plus de 30 jours...).

De même, seraient supprimés les trimestres supplémentaires par enfant.

9. Une nouvelle gouvernance dans l'objectif de mettre en place une règle de pilotage automatique qui permettra de baisser le montant des pensions ou de retarder l'âge de départ en retraite, en fonction de l'espérance de vie et de la situation économique, sans avoir besoin de faire de nouvelles réformes.

10. Il y a de l'argent pour maintenir et améliorer notre système de retraites par répartition

Il suffit de nous réapproprier les dizaines de milliards qui sont détournés chaque année en dividendes, exonérations et autres cadeaux fiscaux par les riches :

- le CICE et le pacte de responsabilité : **35 milliards d'€ !**
- les exonérations de cotisations sociales patronales : plus de **25 milliards d'€ !**
- la création d'un million d'emplois : **13 milliards d'€ !**
- l'égalité salariale femmes/hommes : plus de **10 milliards d'€** pour la Sécurité Sociale en 2020 !
- la lutte contre le travail dissimulé : **6 milliards d'€ !**
- soumettre à cotisations les revenus financiers.

NON

À UN SYSTÈME UNIVERSEL DE "RETRAITE PAR POINTS" ET PAR CAPITALISATION !

OUI

À LA RETRAITE PAR RÉPARTITION À PRESTATIONS DÉFINIES !

AU DROIT DE VIVRE SA RETRAITE DIGNEMENT !

LA CGT REVENDIQUE

- le retrait total du projet Macron et l'abrogation de toutes les mesures régressives prises contre nos retraites,
- un système de retraite basé sur la répartition et les fondamentaux de la Sécurité Sociale,
- la retraite à 60 ans, après 37,5 années de cotisations,
- des pensions calculées sur la base des 10 meilleures années et/ou 75 % du dernier salaire brut. Pas de pension en dessous du SMIC revendiqué à 1 900 €,
- des pensions indexées sur l'évolution des salaires,
- le maintien des régimes de retraites (régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires...),
- la retraite à 55 ans pour travaux pénibles.

LE REcul SOCIAL NE SE NÉGOCIE PAS, IL SE COMBAT !

*Tous ensemble, le 24 septembre 2019
en grève et en manifestation
10 H 30 - Vieux Port - Marseille*

JE ME SYNDIQUE À LA CGT

✂

BULLETIN D'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ email : _____

Entreprise : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

À retourner à :

Union Départementale CGT des Bouches du Rhône - Bourse du travail - 23 BD C. NEDELEC 13331 MARSEILLE CX 03

Tél. : 04 91 64 70 88 - Fax : 04 91 95 78 24 - mail : ud-cgt-13@orange.fr -

site : <http://cgt13.reference-syndicale.fr> - Facebook : UD CGT 13